

**GRILLE DE COTATION MAIRIE DU 20e**

	Critères	points
<b>Situation d'activité</b>	Famille monoparentale en activité	25
	Couple dont les 2 membres sont en activité	18
	Famille monoparentale sans activité	15
	Couple dont l'un des 2 membres est en activité	7
	Couple dont aucun des membres est en activité	4
	Professions prioritaires parisiennes : Sécurité/Secours (service public); Santé (medecin et personnel hospitalier); Petite enfance (Ville de Paris et associations);Propreté	15
<b>Revenu net mensuel par ménage</b>	Inferieur à 1 200 €	25
	de 1 201 à 3 500 €	22
	De 3 501 à 5 000 €	17
	De 5 001 à 7 000 €	14
	supérieur à 7 000 €	6
<b>Situation familiale et sanitaire</b>	difficulté de logement (hébergement en hôtel, suroccupation)	15
	enfant porteur de handicap	15
	Parent porteur de handicap ou maladie grave invalidante	15
	Naissance multiple	15
	Rupture du mode de garde (déménagement d'un enfant déjà admis en crèche à paris/Démission d'une assistante maternelle ou auxilliare parentale)	15
	Transfert d'un enfant admis d'un arrondissement à un autre	15
	Parent étudiant ou en formation	15
	horaires décalés des parents	5
	parent mineur	15
	fratrie admise dans la crèche	2
<b>Ancienneté de la demande</b>	Entre 6 et 9 mois	5
	Entre 9 et 11 mois	10
	Entre 11 et 13 mois	15
	Au-delà de 13 mois	20